Service départemental
d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 10 janvier 2023

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
16 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N° BU 2023 - 004

Demande d'exonération de paiement d'une facture de transport d'eau au bénéfice de la commune du Bouchet-Saint-Nicolas.

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Mme Aurélie ADAM, cheffe du service finance.

COURRIER
18 JAN. 2023
- 1 -

Était excusé :

- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DÉLIBÉRATION N° BU 2023-004 : Demande d'exonération de paiement d'une facture de transport d'eau au bénéfice de la commune du Bouchet-Saint-Nicolas

Le 30 novembre et le 1er décembre 2022, le SDIS est intervenu à la demande de Madame le Maire du Bouchet-Saint-Nicolas, avec des moyens conséquents, pour maintenir l'alimentation en eau du réseau d'eau potable et compléter le réservoir de la commune du Bouchet-Saint-Nicolas.

Conformément aux délibérations du conseil d'administration du SDIS, la facture relative à cette prestation, datée du 7 décembre 2022, d'un montant de 11 243,54 €, a été adressée à la commune.

Par courrier en date du 14 décembre 2022, Madame le Maire sollicite l'exonération de paiement de cette facture, compte-tenu de la situation critique à laquelle sa commune doit faire face.

Depuis plus de 6 mois, cette commune fait face à des problèmes récurrents de débit d'eau et de vétusté de son réseau, nécessitant de mobiliser des fonds communaux conséquents.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau émettent un avis favorable sur cette demande d'exonération de paiement.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours HAUTE-LOIRE

CONFORME
18 JAN. 2023

Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

GROUPEMENT METIER
SERVICE OPÉRATIONS

AFFAIRE SUIVIE PAR : CDT Eric PEREZ
TÉL. : 04.71.07.03.43
MÉL REF. : OPS/EP/NEM*

Le Puy-en-Velay, le 7 décembre 2022

FACTURE

Intervention N° 14849
Date : 30 novembre 2022
Lieu : Le Bourg
Commune : LE BOUCHET SAINT NICOLAS

Adresse de facturation :

Madame Le Maire
Le Bourg
43510 LE BOUCHET SAINT NICOLAS

Nature de l'intervention : TRANSPORT D'EAU

Engagement signé le :

Montant des indemnités		Montant des forfaits
28 sapeurs pompiers	4 198,74	7 044,80
	Montant Total	**11 243,54 €**

N° Intervention | 14849

TRANSPORT D'EAU | LE BOUCHET SAINT NICOLAS

Date : 7 décembre 2022

PERSONNELS							GROUPE HORAIRE			CALCUL DES INDEMNITES				
Cat d'agents	Officier	SOfficier	Caporal	Sapeur			Départ (j/mm/aa hh:mm)	Retour (j/mm/aa hh:mm)	Heure jour	Heure nuit	Dim.	Somme jour	Somme nuit	Somme Dim	Total
VL CdG	1		1				30/11/2022 18:05	01/12/2022 00:27	3:55	02:27		174,72	109,20		283,92€
VL CdG	1		1				30/11/2022 16:40	01/12/2022 00:27	5:20	02:27		240,24	109,20		349,44€
VLTT		1		1			30/11/2022 17:52	01/12/2022 00:36	4:08	02:38		185,64	120,12		305,76€
VLTT		1		1			30/11/2022 17:55	01/12/2022 00:42	4:05	02:42		185,64	120,12		305,76€
CCIM		1	1				30/11/2022 18:05	01/12/2022 00:47	3:55	02:47		262,08	196,56		458,64€
CCGC		1	1				30/11/2022 18:05	01/12/2022 01:18	3:55	03:18		174,72	152,88		327,60€
VPRO		1	1				30/11/2022 18:07	01/12/2022 01:18	3:53	03:18		262,08	229,32		491,40€
VLTT		1		1			30/11/2022 18:00	01/12/2022 00:55	4:00	02:55		174,72	131,04		305,76€
VLTT		1		1			01/12/2022 18:05	01/12/2022 20:17	2:12			98,28			98,28€
CCIM		1		1			01/12/2022 13:49	01/12/2022 20:23	6:34			442,26			442,26€
CCIM		1		1			01/12/2022 12:40	01/12/2022 21:10	8:30			556,92			556,92€
VLTT		1		1			01/12/2022 13:49	01/12/2022 19:51	6:02			273,00			273,00€
	2	10	7	9	28										

Matériel	Nombre	Forfait mise en route	Indemnité km/horaire	km/temps
VL	2	58,96 €	0,63 €	278
VSAB / VSR		151,58 €	0,77 €	
PL	5	227,52 €	2,45 €	444
Repas		15,25 €		
Nb de SP	28			

Montant des indemnités	4 198,74€
Montant Véhicule(s)	1 255,52€
Indemnité km/horaire	5 789,28€
Repas	
TOTAL GENERAL	11 243,54€

Commune Le Bouchet Saint Nicolas

Le bourg

43510 LE BOUCHET SAINT NICOLAS

04 71 57 32 22

mairie.lebouchetstnicolas@orange.fr

A Le Bouchet St Nicolas, le 14 décembre 2022

Madame la Présidente du SDIS,

Compte tenu de la situation critique concernant l'approvisionnement en eau potable que la Commune du Bouchet St Nicolas traverse actuellement, je viens, par la présente, vous demander l'exonération de la facture en date du 7 décembre 2022 concernant votre intervention n°14849 (30 novembre et 1er décembre 2022)

Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous apporterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame La Présidente du SDIS, mes respectueuses salutations

Le Maire,

Josette ARNAUD

MAIRIE du BOUCHET-SAINT-NICOLAS * 43510 *